

nir prochain nos tuberculeux pauvres, que l'hôpital temporaire ne peut hospitaliser faute d'espace, trouveront un asile où ils pourront au moins mourir en paix loin de leurs taudis infects.

Il ne saurait être ici question de charité, mais bien d'un placement très avantageux au point de vue national. Sur les 108 tuberculeux qui sont décédés dans ces sept paroisses, 72 ou les $\frac{2}{3}$ exactement, étaient agés de 20 à 50 ans, c'est-à-dire à la période de la vie où ils pouvaient être le plus utile à la société. Comme notre loi provinciale évalue à \$2000. la compensation totale pour les accidents mortels du travail, nous pouvons conclure que la perte économique résultant de la disparition de ces 72 personnes, sans tenir compte de l'autre tiers, se chiffre à \$144,000. Ce montant dépasse déjà sensiblement le coût total de l'hôpital des tuberculeux, que l'on construit actuellement.

Le dernier rapport du dispensaire anti-tuberculeux nous apprend que 255 tuberculeux ont été traités au dispensaire, en 1916, et 50 renvoyés comme non tuberculeux. Sur ces 255 cas, 37 sont morts pendant l'année.

Comme le plus grand nombre pour ne pas dire la totalité des patients du dispensaire se recrutent dans les sept paroisses mentionnées dans notre 5ième Tableau, il en résulte que sur les 108 personnes mortes de tuberculose, 37 seulement, environ 35%, étaient des patients du dispensaire.

De plus, ces 108 tuberculeux décédés représentent au moins 540 personnes souffrant actuellement de tuberculose dans ces sept paroisses. Or, les 255 patients du dispensaire, en 1916, moins les 37 décès donnent un total de 218, soit 40% du nombre probable des tuberculeux. Par conséquent, il nous faut conclure que notre dispensaire, malgré tout le bien qu'il peut faire, gagnerait à être connu davantage; ou bien, un grand nombre des tuberculeux de ces sept paroisses jouissent d'une aisance telle, même en pleine crise économique, qu'ils peuvent